Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20261029-2026_68-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/68

Date de convocation :
23 octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Absents excusés : 3

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 29 octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNIC Laure, M. MAMODE Karhim, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Mme LE GARREC Julie
M. KIELWASSER Alexandre
Mme DANET Éloïse.

Mme Laure LE MOIGNIC a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :
Bilan de la cantine et de la garderie, mode de gestion de la cantine, recrutement et mise à jour du règlement.

****

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de la commission cantine pour la présentation du bilan.

Présentation du bilan de la cantine de l'année scolaire 2025/2026 (période du 1er aout au 31 juillet)

DEPENSES	2023 / 2024	2024/2025	2025/2026
Frais personnel & Charges sociales	45 823.92€	46 271.97€	47488.72
Denrées	15 378.20€	19 054.83€	18610.52
Electricité (C°*0,75)	12 901.26€	17 266.38€	12053.83
Eau (C°+ traitmnt (* 0,75)	348.56€	457.43€	447.74
Pdts d'entretien	189.04€	199.82€	529.01
Divers petit équipement	738.00€	342.48€	70.8
Entretiens et réparations	3 064.64€	1 515.32€	11441.24
Contrôles périodiques	820.28€	644.15€	384.16
Assurances (75%)	270.02€	309.98€	429.75
Téléphonie	2 180.00€	2 180.00€	2229
TOTAL	81 713.92€	88 242.36€	93684.77

RECETTES	2023/2024	2024/2025	2025/26
Repas des élèves	26 444.50€ Environ 7777.79 repas	27 571.26€ Environ 7991.67 repas	29 034.30€ 8178.59
Repas des stagiaires	-	-	
Repas enseignants	-	-	
Repas des anciens	-	-	
TOTAL	26 444.50€	27 571.26€	29 034.30€
Atténuation de charges	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL RECETTES	26 444.50€	27571.26€	29 034.30€
DÉFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE	-55 269.42€	-60 671.10€	-64 650.47€
		+9.77%	6.56%
PRIX DE REVIENT	**10.51€**	**11.04€**	**11.45€**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20261029-2026_68-DE

PRIX DE REVIENT DENREES	**1.98€**		**2.38€**	**2.28€**

EVOLUTIONS TARIFAIRES :	***01/09/2023***	***01/09/2024***	***01/01/2026***
• Élèves	3.40€	3.45€	3.55€
• 3ème enfants	2.65€	2.70€	2.80€
• Adultes	5.25€	5.30€	5.60€

3 foyers sont concernés par une composition familiale de plus 3 enfants.

Sur une base de 8178 repas servis sur la période 2025/26, dans les conditions actuelles, le prix du repas devrait s'élever à 11.45€. Le service serait alors équilibré.

Présentation du bilan de la garderie de l'année scolaire 2025/2026 (période du 1er aout au 31 juillet)

Evolution des dépenses de la garderie

DEPENSES	2023/24	2024/25	2025/26
Frais de personnel Charges Sociales	10061,21	10151,58	10356,1059
Electricité (c°x20%)	3440,34	4604,37	3214,354
Eau (c°x 20%)	92,95	121,98	119,398
Pdts entretien	81,02	85,64	226,72
Assurances	72,01	82,66	114,60
Divers (petit équipement)			
Réparation			
TOTAL DEPENSES	13747,52	15046,23	14031,18

RECETTES			
Garderie	8478,70	5645,94	3759,98
DEFICIT	**-5268,82**	**-9400,29**	**-10271,20**
Tarifs horaires	**1.85€**	**1.85€**	**2€**

Mode de gestion de la cantine avec une production de repas externalisée

Présentation du bilan de la cantine de l'année scolaire 2025/2026 (période du 1er aout au 31 juillet) :

DEPENSES	2024/2025	2025/2026	Prestataire
Frais personnel & Charges sociales	46 271.97€	47488.72	26 244
Denrées	19 054.83€	18610.52	29376€
Electricité (C°*0,75)	17 266.38€	12053.83	8000€
Eau (C°+ traitmnt (* 0,75)	457.43€	447.74	300€
Pdts d'entretien	199.82€	529.01	250€
Divers petit équipement	342.48€	70.8	200€
Entretiens et réparations	1 515.32€	11441.24	1500€
Contrôles périodiques	644.15€	384.16	500€
Assurances (75%)	309.98€	429.75	500€
Téléphonie	2 180.00€	2229	500€
TOTAL	88 242.36€	93684.77	67370€

RECETTES	2024/2025	2025/26	2023/2024
Repas des élèves	27 571.26€ Environ 7992 repas	29 034.30€ Environ 8178	30672 Environ 8640 repas
Repas des stagiaires	-		-

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20261029-2026_68-DE

Repas enseignants	-		-
Repas des anciens	-		-
TOTAL RECETTES	27571.26€	29 034.30€	30672
DÉFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE	-60 671.10€	-64 650.47€	-36 698€
	+9.77%	+6.56%	

PRIX DE REVIENT	**11.04€**	**11.45€**	**7.80**
PRIX DE REVIENT DENREES	**2.38€**	**2.28€**	**3.40**

Monsieur le Maire propose de changer de mode de gestion de la cantine à compter du départ en retraite de Madame Nelly CADIO en mars prochain.
Ce changement de personnel permet en effet de réfléchir à cette modification. L'idée d'une cuisine centrale est proposée mais un souhait important est noté pour trouver une solution locale.
Monsieur le Maire fait part d'un échange avec le porteur de projet du commerce qui pourrait éventuellement préparer les repas pour la cantine. Aucun tarif n'est mentionné dans la mesure ou Monsieur le Maire souhaitait faire part des propositions avant de continuer les démarches. Cependant, avec cette modification du mode de gestion, une diminution du déficit d'environ 20000€ par an est envisagée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'anticiper le départ de Mme Nelly CADIO qui fera valoir ses droits à la retraite et d'ouvrir un poste dans le cadre d'emplois des agents techniques.

Il précise également que l'offre d'emploi paraitra courant novembre sur emploi-territorial et que la réception des candidatures se fera jusqu'au 30 novembre 2026.

Il propose d'ouvrir le poste à compter du **1er avril 2027**

Il est précisé qu'en fonction de la personne recrutée, des modifications seront apportées tant sur le grade que sur le tableau des effectifs et feront l'objet d'une nouvelle décision du conseil municipal

---

Modification du règlement

Monsieur le Maire soumet à l'assemblé des modifications à apporter au règlement intérieur de la cantine municipal. En effet, lors de la réunion de la commission, il a été proposé d'adapter certains articles afin d'adapter le fonctionnement du service.

Deux articles sont modifiés :

Article 3 : **Modalités d'inscription**
Ă chaque rentrée scolaire, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, une fiche de renseignements est remise aux parents et doit être dûment remplie et impérativement retournée dans les plus brefs délais.
Un exemplaire du règlement intérieur accompagné de son annexe intitulée *Charte de vie et de savoir-vivre* sont remis aux parents qui doivent retourner le récépissé attestant qu'ils ont pris connaissance de ces derniers.
Ces formalités concernent chaque enfant susceptible de fréquenter, même exceptionnellement, le restaurant scolaire.
*Pour les élèves non réguliers à la cantine : les inscriptions se feront à la semaine. Pour la bonne gestion des commandes et du service, ces inscriptions devront avoir lieu au plus tard le mardi soir de la semaine précédente.

Article 4 : **Fonctionnement du restaurant scolaire**
Le nombre de repas est pointé tous les jours par le personnel de cantine.
Tout repas non annulé avant 9H00 sera facturé *(sauf cas de force majeur).

Monsieur le Maire précise qu'en fonction de l'entreprise retenue, le règlement sera amené à évoluer. Il

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20261029-2026_68-DE

est également ajouté qu'un travail sera nécessaire pour la ges[illegible]

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :
DE MAINTENIR les tarifs de la cantine et de la garderie ;
VALIDE le principe du recrutement sur les bases d'une cuisine avec un prestataire ;
VALIDE le changement du mode de gestion avec une préparation externalisée des repas ;
VALIDE le principe de l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emplois des agents techniques à compter du **1er avril 2027**,
PROPOSE de modifier le tableau des effectifs à compter du **1er avril 2027**,
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce poste.
VALIDE le règlement intérieur de la cantine,
VALIDE la charte du savoir-vivre et du respect mutuel,

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Ré[illegible]
(Morbihan)